

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs et électrices de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard par Mme Michelle Bouchard, présidente d'élection, que :

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
4. De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : **1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard**
Jours et heures : Vendredi, 17 octobre 2025, 15h à 20h
Samedi, 18 octobre 2025, 12h à 17h
Lundi, 20 octobre 9h à 15h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou encore son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 1881, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard, J0T 2B0
Téléphone : 819-327-2044

Secrétaire d'élection

Adresse : 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard, J0T 2B0
Téléphone : 819-714-0378

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 9^e jour du mois d'octobre 2025



Michelle Bouchard, Responsable du service du greffe
Présidente d'élection

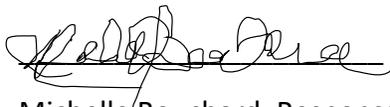
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Michelle Bouchard, Présidente d'élection de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat (avis public portant sur l'élection général municipal), conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 9 octobre 2025, à chacun des endroits suivants :

- 1845 chemin du Village (église)
- 1881 chemin du Village (colonne Moris)
- Site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Adolphe-d'Howard, ce 9 octobre 2025.



Michelle Bouchard, Responsable du service du greffe
Présidente d'élection